



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI, LE 14 DÉCEMBRE 2023 À 8H30  
AU 300, RUE PARENT**

---

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier  
Mario Fauteux, conseiller  
Marc-Antoine Lachance, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

André Pratte, directeur général adjoint, Daniel Lemieux, directeur général adjoint,  
Marie-Josée Larocque, greffière

---

**CE - 14005/23-12-14**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE - 14006/23-12-14**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE - 14007/23-12-14**

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2023**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2023 a été transmise aux membres du comité exécutif le 8 décembre 2023;

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2023 soit approuvé.**

**CE - 14008/23-12-14**

POINT 5.1

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE -  
VOLET AIDE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU les besoins grandissants des familles jérômiennes en matière d'aide alimentaire;

ATTENDU l'augmentation des besoins financiers des organismes venant en aide à ces familles;

ATTENDU la demande de soutien financier de la Corporation de développement communautaire de la Rivière-du-Nord, de qui découle la CASA (Coalition des actions en sécurité alimentaire) afin d'assurer la sécurité alimentaire des familles de Saint-Jérôme, notamment pour la période des fêtes;

ATTENDU QUE le solde du Fonds de soutien communautaire permet une aide financière de 35 000 \$ en 2023;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 35 000 \$ visant le soutien aux organismes d'aide et de soutien alimentaire pour la période des fêtes à la Corporation de développement communautaire de la Rivière-du-Nord.**

**CE - 14009/23-12-14**

POINT 5.2

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LOISIRS LAURENTIDES - PRIX DU  
BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN**

---

ATTENDU le dépôt de la demande d'aide financière par Loisirs Laurentides;

ATTENDU QUE la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports recommande l'octroi d'une aide financière maximale de 500 \$ à Loisirs Laurentides pour la cérémonie de remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social possède les budgets nécessaires.

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie une aide financière au montant maximal de 500 \$ à l'organisme Loisirs Laurentides afin de les soutenir dans les célébrations entourant la remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, décerné à M. Martin Richer, résident de Saint-Jérôme et impliqué au sein de l'organisme Les Fondeurs Laurentides.**

**CE - 14010/23-12-14**  
POINT 5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXTRAORDINAIRE - AUTISME  
LAURENTIDES - CAMP DE JOUR ESTIVAL 2023

---

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Autisme Laurentides;

ATTENDU QUE Autisme Laurentides offre un service important à plusieurs jeunes résidents de Saint-Jérôme vivant en situation de handicap, auquel la Ville aurait de la difficulté à bien répondre;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière extraordinaire de 5 000 \$ à Autisme Laurentides pour les aider à financer leur projet de camp de jour pour l'été 2023.**

**CE - 14011/23-12-14**  
POINT 5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-ANTOINE - 60E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME

---

ATTENDU la réception de la demande de l'organisme « Cercle des fermières Saint-Antoine » au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'analyse favorable de la demande par le coordonnateur au communautaire;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière de l'organisme souligne un anniversaire par multiple de 5 et qu'il dépasse 50 ans d'existence.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie une aide financière de 750 \$ à l'organisme « Cercle des fermières Saint-Antoine » pour son 60e anniversaire.**

**CE - 14012/23-12-14**

POINT 5.5

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRAIDE LAURENTIDES - CAMPAGNE ANNUELLE 2023

---

ATTENDU QUE la mission de Centraide Laurentides est de contribuer, par la promotion du partage et de l'engagement bénévole et communautaire, à la construction d'une société d'entraide vouée à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en difficulté;

ATTENDU QUE la Ville encourage les employés à donner par le biais de la campagne en milieu de travail;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de collecte de fonds de Centraide Laurentides a été lancée le 31 octobre dernier et qu'elle s'est tenue jusqu'au 1er décembre 2023 et que l'objectif de 8 000 \$ avait été annoncé pour notre organisation;

ATTENDU QUE grâce à l'appui de ses donateurs, Centraide Laurentides est en mesure de subventionner des programmes et des organismes communautaires qui interviennent auprès de personnes et de familles qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion, mais qui vivent aussi des difficultés personnelles diverses;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et programmes venant en aide aux résidents de Saint-Jérôme bénéficient d'un soutien financier important de Centraide Laurentides selon le répertoire 2022 de la fondation;

ATTENDU QUE depuis 2002, la Ville de Saint-Jérôme verse annuellement une aide financière à Centraide Laurentides;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme verse la somme de 4 000 \$ à Centraide Laurentides pour sa campagne de financement 2023.**

**CE - 14013/23-12-14**

POINT 5.6

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON LAURENTIDES - ÉVÉNEMENT GIBOYEUX

---

ATTENDU QUE l'événement du Giboyeux nécessite plus 500 livres de viande sauvage afin de servir le repas du dîner du 5 décembre 2023 à plus de 400 convives;

ATTENDU QUE Moisson Laurentides accepte d'être notre partenaire dans ce projet et d'agir comme intermédiaire avec la Boucherie "Débitage Marc Cloutier";

ATTENDU QUE le coût à la livre du service de débitage est de 1,50 \$ et qu'il est calculé sur le poids total des bêtes;

ATTENDU QUE Moisson Laurentides estime dans sa lettre de demande de payer un coût de transformation approximatif de 2 250 \$ à "Débitage Marc Cloutier";

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 30 novembre 2023.

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière au montant de 2 225 \$ à Moisson Laurentides afin de lui permettre de défrayer les frais de débitage des bêtes saisies par les agents de la protection de la faune dans le cadre de l'événement du Giboyeux 2023.**

**CE - 14014/23-12-14**  
POINT 7.1

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME « GROUPE FAMILLE-12 » À TITRE D'ORGANISME AFFINITAIRE**

---

ATTENDU QUE l'organisme « Groupe famille-12 » s'engage à respecter les critères et exigences de reconnaissance et demande à la Ville de Saint-Jérôme sa reconnaissance officielle comme partenaire auprès du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU QUE l'analyse favorable de reconnaissance a été complétée par le coordonnateur au communautaire du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU QUE l'organisme « Groupe famille-12 » est un organisme sans but lucratif constitué sous la loi sur les compagnies, partie 3 depuis le 12 juillet 2023.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme reconnaît l'organisme culturel «Groupe famille-12», à titre de «partenaire affinitaire», selon les critères du Guide de reconnaissance et services offerts aux partenaires.**

**CE - 14015/23-12-14**  
POINT 7.2

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ANNÉE 2024**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que le Carrefour du capital humain (CCH) depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain (CCH) pour l'année 2024.

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2024, ci-après décrit, à l'Union des municipalité du Québec, soit un montant de 53 967,99 \$ pour la cotisation annuelle et un montant de 23 493,99 \$ pour la tarification au carrefour du capital humain totalisant un montant total de 77 461,98 \$ taxes incluses.**

**CE - 14016/23-12-14**

POINT 7.3

**MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT - CONTRAT  
D'ASSURANCES DOMMAGES 2022-2023 - 2022-070-GGHP**

---

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-13482/22-09-18, a adjugé les contrats d'assurances dommages pour la période du 1er juin 2022 au 1er juin 2023 aux assureurs des courtiers Beneva et BFL Canada pour un montant de 211 541,11 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par la résolution CM-15657/22-12-01, a adjugé et approuvé les contrats d'assurances dommages pour la période du 1er octobre 2022 au 1er octobre 2023 aux assureurs du courtier d'assurances AON pour un montant de 261 857,32 \$;

ATTENDU QUE la valeur totale des contrats d'assurance représente un montant total de 473 398,43 \$ pour la période du 1er juin 2022 au 1er octobre 2023;

ATTENDU QUE depuis l'adjudication de ces contrats, des surprimes ont été facturées en raison des modifications effectuées aux différentes polices d'assurance et que des prolongations ont été requises afin que le terme des polices adjugées par la résolution CE-13482/22-09-18 soit prolongé au 1er octobre 2023;

ATTENDU QUE la valeur des MEC cumulatives antérieurs s'élève à 31 539,44 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-13981/23-11-23, a autorisé le paiement de la somme de 39 532,48 \$, plus taxes, afin de prolonger d'un mois, soit du 1er octobre 2023 au 1er novembre 2023, les contrats d'assurances portant la valeur du contrat 2022-2023 à 544 470,32 \$ plus taxes, soit 15,01% de plus que le montant prévu au contrat initial;

ATTENDU QUE depuis ce jour, la Ville a reçu des nouvelles factures du fournisseur AON concernant des avenants suite à l'acquisition d'un immeuble. Ces factures représentent la somme de 866\$ plus taxes.

Il est proposé par : Mario Fauteux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville autorise le paiement de la somme de 866 \$, plus taxes, portant la valeur totale du contrat à 545 336,32 \$, plus taxes.**

**CE - 14017/23-12-14**

POINT 7.4

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 238 24 DU CADASTRE DU QUÉBEC -  
GESTION CÔTÉ EST INC.**

---

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot numéro 3 238 240 du Cadastre du Québec, correspondant à l'échangeur de l'Autoroute 15 ainsi qu'à une partie de la rue John-F.-Kennedy;

ATTENDU QUE la société Gestion Côté Est Inc. est propriétaire du lot numéro 5 213 545 du cadastre du Québec portant l'adresse civique 365 à 375, rue Lamontagne;

ATTENDU QUE Gestion Côté Est Inc. désire acquérir une partie du lot 3 238 240, laquelle partie est adjacente à la rue John-F.-Kennedy et compte une superficie approximative de 50,75 mètres carrés, et ce, pour la somme de six mille cinq cents dollars (6 500 \$), plus taxes applicables;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville est disposée à procéder à la vente de la partie de lot concernée, celle-ci étant illustrée en rouge au plan joint à la promesse d'achat comme annexe « C »;

ATTENDU QUE tous les frais inhérents (notaire, arpenteur-géomètre, etc) à cette transaction sont à la charge de Gestion Côté Est Inc.

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville accepte la promesse d'achat de Gestion Côté Est Inc. concernant une partie du lot 3 238 240 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de cinquante virgule soixante-seize (50,76) mètres carrés, moyennant la somme de six mille cinq cents dollars (6 500,00 \$), plus les taxes applicables, et aux conditions stipulées dans la promesse d'achat;**

**La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat d'une partie du lot 3 238 240 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.**

### **DÉPÔT** POINT 7.5

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSACTIONS-QUITTANCES SIGNÉES ET DES DEMANDES EN JUSTICE AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DU 1ER JUIN 2023 AU 30 NOVEMBRE 2023**

---

ATTENDU les articles 9.1.2 et 9.1.3 du Règlement 0883-000 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoirs;

Il est proposé par : \_\_\_\_\_  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La directrice du Service du greffe et des affaires juridiques dépose la liste des transactions-quittances signées et demandes en justice autorisées en vertu des articles 9.1.2 et 9.1.3 du Règlement 0883-000 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoirs du 1er juin 2023 au 30 novembre 2023.**

### **CE - 14018/23-12-14** POINT 7.6

**TRANSACTION PARTIELLE CORRIGÉE - EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 239 221 ET 3 239 222 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MICHEL ROY - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC : SAI-M-289770-1909 ET SAI-M-291736-1911 – AFFAIRES JURIDIQUES : J-2019-035**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-13946/23-10-26, le comité exécutif de la Ville approuvait l'entente intervenue le 4 août 2023 dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M-289770-1909;

ATTENDU QUE le texte de la transaction annexée à ladite résolution comportait une erreur technique à son paragraphe 3;

ATTENDU QUE cette erreur n'a aucun effet sur le consentement de la Ville à accepter les termes de la transaction contenus dans la lettre du 4 août 2023 du

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

procureur des expropriés, consentement donné le jour même par le procureur de la Ville, entériné par la résolution CE-13946/23-10-26 et à nouveau confirmé par la présente.

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville approuve la transaction corrigée annexée à la présente, confirme la teneur de la résolution CE-13946/23-10-26 et le consentement donné par le procureur de la Ville le 4 août 2023 au procureur des expropriés.**

**La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer la transaction corrigée et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.**

**CE - 14019/23-12-14**  
POINT 9.1.1

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Mario Fauteux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le président,

La greffière,

---

Marc Bourcier

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire